

MASSILIA CUP

Du 22 au 25 mars 2012

Avis de Course

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009/2012,
- 1.2 Les règles de classe et de jauges concernées,
- 1.3 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS), quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV. Sécurité et équipement : Les bateaux doivent avoir le matériel de sécurité en conformité avec la navigation côtière (moins de 6 milles).
- 1.5 La langue officielle est le Français.

2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité fournie par l'organisateur.

3. ADMISSIBILITE

3.1 La participation à la Massilia Cup 2012 est ouverte aux bateaux jaugés dans les catégories suivantes :

- Les bateaux jaugés en IRC,
- Les bateaux jaugés HN seulement si ils ne disposent pas de certificats IRC pour 2012.
- Si 10 bateaux du même type sont inscrits à la régata, un classement de classe ou monotype sera constitué.
- Il y aura deux ronds, la répartition se fera en fonction du nombre de participant.

3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription :

- Les licences F.F.Voile valides portant le cachet médical (ou à défaut un certificat médical récent) et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs,

3.3 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale, membre de l'ISAF.

4. INSCRIPTIONS

4.1 Les dossiers d'inscriptions devront parvenir à l'organisation de la Massilia Cup 2012

- Fiche d'inscription complètement renseignée avec le nombre d'équipier
- Certificat de Jauge en cours de validité

avant le **4 mars 2012** à l'adresse suivante :

CNTL
Quai Marcel Pagnol
13007 MARSEILLE

4.2 La confirmation des inscriptions aura lieu le **jeudi 22 mars de 8h00 à 20h00**.

Tous les documents renseignés, suivant, devront être présents au dossier du bateau :

- Fiche d'inscription complètement renseignée
- Certificat de Jauge en cours de validité
- Liste d'équipage avec présentation de la licence fédérale visée médicalement
- Règlement des droits d'inscription
- Autorisation de port de publicité si nécessaire

4.3 Pour toute inscription parvenue après le 4 mars 2012, l'organisateur ne pourra pas garantir la totalité des prestations prévues.

4.4 Droits d'inscriptions

Bateaux inférieurs à 9 m	100€	plus 30 € par équipiers
Bateaux de 9,01 à 11 m	125€	plus 30 € par équipiers
Bateaux de 11,01 à 14 m	150€	plus 30 € par équipiers
Bateaux supérieurs à 14 m	200€	plus 30 € par équipiers

5. PROGRAMME DE L'EDITION 2012 DE LA MASSILIA CUP DU 22 au 25 mars *

Jeudi 22	08h00	Réception et grutage des bateaux
	20h00	Confirmation des inscriptions, Contrôle de jauge. Clôture des inscriptions
Vendredi 23	07h30	Petit déjeuner
	09h30	Briefing des skippers
	11h00	Mise à disposition en mer (Pour une ou plusieurs courses)
	19h30	Apéritif et Buffet
Samedi 24	07h30	Petit déjeuner
	09h30	Briefing des skippers
	11h00	Mise à disposition (Pour une à plusieurs courses)
	20h00	Soirée des équipages sous le chapiteau (sur réservation, places limitées)
Dimanche 25	07h30	Petit déjeuner
	09h30	Briefing des skippers
	11h00	Mise à disposition en mer (Pour une ou plusieurs courses)
	16h00 à 20h00	Grutage des bateaux
	18h00	Remise des prix, Apéritif

* sous réserve de modifications



Cercle Nautique et Touristique du Lacydon - Quai Marcel Pagnol - 13007 MARSEILLE
04.91.59.82.00 / 04.91.59.82.09

contact@cntl-marseille.com - www.cntl-marseille.com

6. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de courses seront remises aux concurrents, sur place, après confirmation de leur inscription le jeudi 22 mars entre 08h00 et 20h00.

7. PARCOURS

Parcours côtiers et parcours construits pour toutes les flottes.

8. PENALITES

8.1 Infraction à une règle du Chapitre 2 des RCV : La règle 44.1 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour **sauf pour une infraction dans la zone des trois longueurs où la pénalité reste de 2 tours**. Le voilier ayant effectué une pénalité déposera au secrétariat du Jury une reconnaissance écrite dans le délai prescrit au §17.1 des présentes instructions de course.

8.2 Pénalité de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du Chapitre 2 des RCV : Sauf pour les parcours construits (type banane,...), pour une infraction à la définition de prendre le départ et pour les règles 28 et 31 des RCV pour les parcours côtiers, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9. CLASSEMENT

Le mode de classement utilisé sera le Système de Points « à Minima », conformément à l'annexe A4 des RCV. L'épreuve sera validée si au moins 3 courses sont validées.

- Si 10 bateaux du même type sont inscrits à la régata, un classement de classe ou monotype sera constitué.

- Le classement IRC comptera pour le trophée IRC UNCL MEDITERRANEE 2012.

10. PLACE AU PORT/GRUTAGE

Les bateaux sont accueillis gratuitement du 18 au 31 mars, sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper.

Un ordre de passage sera donné lors des inscriptions pour ce qui concerne les mises sur remorque, les mises à l'eau, les matages et démâtages.

11. RESPONSABILITE DE CHEF DE BORD

Il est rappelé la responsabilité du « Chef de Bord » et l'arrêté du 3 mai 1995. « Le chef de bord est réputé Capitaine au sens de la Marine Marchande ». Il est donc entièrement responsable de son navire et de son équipage. C'est lui qui prend la décision, compte tenu de la qualité de son équipage et compte tenu des circonstances, de prendre la mer, de participer à la régata, et éventuellement s'il le juge nécessaire, d'arrêter sa participation.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. ASSURANCES

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant de 1,5 million d'Euros.



14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à cette régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. PRIX

Cette régata sera dotée de prix récompensant les trois premiers de chaque classe, remis lors de la cérémonie de remise des prix le dimanche 25 mars 2012.

16. JAUGE

16.1 Monotypes : Les bateaux doivent être en conformité avec les règles de leur classe (boutons des voiles pour les classes concernées).

16.2 IRC : les bateaux devront être en conformité avec la jauge IRC.

16.3 HN : les bateaux devront être en conformité avec la jauge HN

16.4 Identification des voiles

Les bateaux devront être en conformité avec l'article 77 des RCV 2009 / 2012

17. ANIMATIONS

Le vendredi, le samedi et le dimanche matin : petit déjeuner offert aux participants

Le vendredi 23 mars 19h30 : Apéritif buffet

Le samedi 24 mars à 20h00 : Repas des équipages sur réservation

Le dimanche 25 mars à 18h00 : Remise des prix avec apéritif

Nous serions particulièrement heureux que l'ensemble des **skippers et équipiers** soit présents. Les tickets d'invitations seront remis au responsable du bateau à la remise des Instructions de Course.

Les personnes accompagnant devront s'acquitter d'une participation de 30 € pour le repas des équipages. Cette somme est payable lors de l'inscription du bateau, au plus tard le **4 mars 2012**.

18. DROIT A L'IMAGE

Les images prises durant la régata par l'organisateur seront libres de droit. Le CNTL pourra utiliser librement ces images à des fins promotionnelles de présentation de la régata.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Une liste d'hôtels vous sera délivrée sur demande au secrétariat du CNTL

Tél. : 04 91 59 82 02/ Fax : 04 91 59 82 09

Courriel : evenements@cntl-marseille.com



Cercle Nautique et Touristique du Lacydon - Quai Marcel Pagnol - 13007 MARSEILLE
04.91.59.82.00 / 04.91.59.82.09

contact@cntl-marseille.com - www.cntl-marseille.com